

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 3 juin 2019 à 20h00, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, maire suppléant, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx, Chantal Blanchet, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, maire suppléant.

Était absent monsieur Frédéric Jean, maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue lundi le 6 mai 2019
3. Présentation et acceptation des comptes à payer de juin 2019
4. Assermentation du nouveau directeur général
5. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant l'octroi de contrat pour les services professionnels
6. Dépôt du projet de règlement concernant l'octroi de contrat pour les services professionnels
7. Engagement d'un employé affecté aux travaux d'entretien (loisirs et autres)
8. Vacances
9. Mise en demeure
10. Cellulaire de l'ancien directeur général
11. Contrat d'entretien d'hiver (à titre informatif)
12. Tonte de pelouse (à titre informatif)
13. Entretien des emprises de lignes électriques (à titre informatif)
14. Autorisation pour signature du contrat de servitude Hydro-Québec et Telus
15. Visite du préventionniste, Charles Olivier Emond, pour le (Pavillon Pelletier)
16. Honoraires professionnels Tetra Tech : dossier ravinement
17. Autorisation pour la coordonnatrice en loisir de signer avec la SQ
18. Soumission SIMO – Mesure des boues
19. Soumission reçue pour travaux de rénovation édifice Pierre-Laurent Bédard
20. Correspondance
21. Période de question
22. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 97-2019

IL EST PROPOSÉ par Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par Jean-Guy St-Pierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI LE 6 MAI 2019

Une copie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 6 mai 2019 ayant déjà été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

RÉSOLUTION 98-2019

IL EST PROPOSÉ par Sandra Proulx
 APPUYÉ par Jean-Yves Gosselin
 ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du lundi 6 mai 2019 soit accepté tel que déposé.

3. PRÉSENTATION DES REVENUS ET ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JUIN 2019

LISTE DES REVENUS

Journal l'Echo (remb. frais de poste)	455,96
Fax	
Permis	993,00
Loyers	3055,00
Location de salle	500,00
Bar	240,95
Commandite Foire au Village 2019	600,00
Camp de jour (inscription)	3229,19
Cours de natation	290,00
Badminton	390,00
Déclaration tonnage redevances 2018 Philiias Blais & Fils	713,40
Jardins communautaires	60,00
Défi évasion	520,00
Réparation entrée d'eau (S. Noël)	225,00
Contrat déneigement Route 228 et Berthier	3571,22
Déneigement rue du Rocher	218,72
Location gymnase	30,00
Location balai de rue (Emballages LM)	287,44
Remb. TPS (janv. à mars)	10352,63
Remb. TVQ (janv. à mars)	9996,20
TOTAL :	20 348,83

LES COMPTES À PAYER

Patrick Laliberté, coffre pour camion Dodge Ram	200,00
Solutions Nexarts, utilisation plate-forme Qidigo	91,41
Hydro-Québec,	
Usine filtration	6926,47
Éclairage public	806,96
Clignotants école	41,68
	7775,11
Bell Mobilité, bureau, Loisirs, Garage	423,14
Vidéotron,	
Bureau.....	272,76

Garage.....	98,14	
Usine filtration.....	100,49	
Bibliothèque.....	78,53	
Loisirs.....	145,22	
Surpresseur St-Pierre.....	32,66	727,80
VISA,		
Google.....	20,00	
Remb. frais repas (Véronique).....	22,09	
Publicité (poste dg).....	25,24	
Matériel cuisine Loisirs.....	81,84	
Protection cellulaire (Véronique).....	45,98	
Rendez-vous ruralité.....	13,57	
Apple music.....	17,23	
Purolator.....	75,14	
Adobe photoshop.....	190,72	491,81
Ministre Revenu Québec, remise de mai 2019		10882,94
Revenu Canada, remise de mai 2019		4313,36
CARRA, remise de mai 2019		417,73
La Fabrique, loyer juin 2019 Bibliothèque		350,00
Sylvain Lemieux, remb. cellulaire mai 2019		25,00
Felix Paré, remb. cellulaire mai 2019		25,00
MonBuro, papeterie		202,65
MRC de Montmagny, collecte sélective avril 2019		1228,95
L'Echo de St-François, publicité avril et mai 2019		1867,65
Transport Adapté Vieux Quai, transport avril 2019		383,47
Services Matrec, collecte des déchets avril 2019		5602,65
Filets Sports Gaspésiens, filet pour baseball		626,61
Le Groupe Sports-Inter Plus, cage de baseball		2834,14
MS2Contrôle, vérification problème informatique et vérification actuateurs (usine filtration)		483,66
Ecole La Francoière, location gymnase		30,00
Ferme Bonneau & Fils inc., 6 hrs location tracteur souffleur		862,31
Thomas Garant, polissage roues camion Freightliner		360,00
Garage MTY, vente d'urée		258,90
Macpek, pièces camion Freightliner		920,06
Boulons et Ecrous A.M., boulons, écrous, rondelles (Garage)		142,54
Somavrac CC inc., chlorure de calcium		3179,04
Emco, asphalte froide		1209,82
Réal Huot, matériel ponceau		1086,51
Performance GP,		
Achat débroussailleuse.....	879,45	
Balai kw.....	257,98	
Kit d'aspirateur.....	112,21	1249,64
Réparation Electrique Montmagny, pièce balai mécanique		110,89
Praxair, 3905m ³ à 0,3142 oxygène		1442,95
V-TO,		
Produits sanitaires et nappes (Loisirs).....	211,25	
Produits sanitaires Maison Paroisse.....	411,03	622,28
Canadian Tire, refroidisseur d'eau Vita (Garage)		229,90
Philippe Gosselin & Ass.		
1026,1 litres à 0,8461 huile à chauffage M. Paroisse.....	998,19	
920,2 litres à 0,8461 huile à chauffage Loisirs.....	895,17	1893,36
Garage Claude Albert, conteneurs Garage		2529,01
Béton Montmagny, 0,75 verge de béton		232,24
Orizon Mobile, vérification du duplexeur (antenne radios)		263,29

Ville de Montmagny, Facture supralocal.....	26764,42	
Cartes loisirs	2811,14	29575,56
Régie gestion Mauricie, enfouissement avril 2019		4080,28
Philias Blais & Fils, 5 voyages terre noire à 275\$		1580,90
AQUAM, matériel piscine		1999,88
Garage Gilmyr, réparation camion Ford		2872,72
François Morin, remb. frais déplacement 427 km à 0,43\$		183,61
Sylvain Lemieux, remb. frais déplacement 158 km à 0,43\$		67,94
Félix Paré, remb. frais déplacement 16 km à 0,43\$		6,88
Ghislaine Boulet, remb. facture pôles et rideaux (pétanque)		95,37
Pages Jaunes, publication en mai 2019 (dernière-fin de contrat)		115,03
Pouliot Service enr., réparation congélateur (Loisirs)		121,82
Veolia, pompage 172 puisards et 24 boîtes de vannes		2929,56
MS2Contrôle, détecteur de mouvement et lumière (Remise)		720,39
MRC de Montmagny, 2e versement quote-part		55 584,33
MRC de Montmagny, 2e versement participation tourisme 2019		1000,00
Ministre des Finances, 1er versement service Sûreté du Québec		76448,00
CDTEC Calibration, étalonnage et certification détecteur gaz à l'usine de filtration		505,90
Ferme Magi 2000, déneigement site patrimonial et rue du Rocher		2759,40
Tremblay Bois Mignault, Lemay, service première ligne 1re tranche		574,88
MRC de Montmagny, comptes de taxes non imprimés		150,00
Distribution ABR, dégraisseur haute-performance		718,59
Réal Huot, matériel aqueduc		220,52
Wurth, nettoyant pour freins et mèche (Garage)		177,00
Suzanne Nadeau, remb. facture embellissement		27,78
Philias Blais & Fils, location nacelle (installation statue) couvent		143,72
Tournée des Vainqueurs 2019, contribution municipale		500,00
Camion GloboCam Québec, réparation camion Freightliner		2666,13
Aquatech, opération eau potable et eaux usées		9772,87
Garage Claude Albert, conteneurs Garage		591,89
MDM Publicité, chandails Camp de jour		1128,19
Postes Canada, envoi mot du Maire + info Loisirs		179,76
Enair Contrôle, entretien préventif climatisation Loisirs		302,20
Les Entreprises Gilbert Cloutier, location excavatrice, compacteur		689,85
Chambre de Commerce de Montmagny, dîner VIP (Andrew Scheer)		95,00
Stelem, détecteur magnétique et levier magnétique		1845,35
Laurie Bélanger-Paré, DAFA 2019 (Camp de jour)		716,00
Jocelyne Noël, entretien bureau mai 2019		120,00
Véronique Noël, Remb. frais déplacement 217,40 km	93,48	
Remb. factures Foire au village, Loisirs	1553,37	1646,85
François Morin, remb. frais déplacement 176km		75,68
Félix Paré, remb. frais déplacement 184 km + repas formation		107,04
Dépanneur Servi Express, glace, bouteille d'eau et essence		356,84
Sani-Bleu, location toilette chimique (Pêche)		235,70
Sophie Picard, location jeu gonflable (Pêche)		100,00
Aurélie Bousquet, animation ateliers (Pêche)		110,00
Publicité Plastique Blais, coroplast Foire au village		248,35
Camions Experts Lévis, pièces camion Ford		249,94
Service d'Équipements GD, pièces camion Freightliner		576,28
Commission Scolaire Côte-du-Sud, formation santé et sécurité au travail		225,00

Agat Laboratoires, analyses eau potable et eaux usées	1054,55
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
Service de réparation J.P., pièces diverses et soudure	244,96
PAVCO, 600 tm à 125,97\$ asphalte pavage mécanisé	75582,00
72 tm à 199,00\$ asphalte pavage manuel	14328,00
	103374,06
CDTEC Calibration, certification détecteur gaz service incendie	137,97
Postes Canada, envoi journal l’Echo (extérieur)	73,40
TOTAL :	310080,01

RÉSOLUTION 99-2019

IL EST PROPOSÉ par Huguette Blais
 APPUYÉ par Sandra Proulx
 ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes.

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

4. ASSERMENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Suite à l’embauche du nouveau directeur général, monsieur Jean-Eudes Gaudet, le conseil procède à son assermentation.

5. AVIS DE MOTION POUR L’ADOPTION D’UN RÈGLEMENT CONCERNANT L’OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS.

ATTENDU QUE pour être en mesure d’adopter un règlement, une municipalité doit, au moins deux (2) jours avant l’adoption dudit règlement, présenter un avis de motion;

RÉSOLUTION 100-2019

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par **Chantal Blanchette**

APPUYÉ par **Jean-Guy St-Pierre**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud présente un avis de motion pour l’adoption du futur règlement concernant l’octroi de contrat pour les services professionnels.

6. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L’OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS.

Depuis l’adoption de la loi 155, une municipalité doit déposer un projet de règlement à une réunion publique précédant celle de l’adoption dudit règlement. Donc, pour ce faire, le directeur remet une copie du projet de règlement concernant l’octroi de contrat pour les services professionnels.

Suite à cet exercice, le conseil doit, par résolution, confirmer que le projet de règlement a bel et bien été déposé.

Est-ce que la Municipalité confirme le dépôt du projet du règlement No 261-2019 concernant l'octroi de contrat pour les services professionnels?

ATTENDU QUE la Municipalité adoptera, à la séance régulière du 8 juillet prochain, un règlement pour l'octroi de contrat pour les services professionnels ;

ATTENDU QUE pour toute adoption d'un règlement, le projet dudit règlement doit être déposé à une séance publique au moins deux (2) jours avant l'adoption du règlement;

ATTENDU QUE le projet de règlement qui portera le numéro 261-2019 est remis à chacun des élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance;

RESOLUTION 101-2019

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par **Jean-Yves Gosselin**

APPUYÉ par **Chantal Blanchette**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud confirme que le dépôt du projet de règlement concernant l'octroi de contrat pour les services professionnels a bel et bien été déposé, et ce, afin que les élus puissent en prendre connaissance avant son adoption.

7. ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ AFFECTÉ AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN (LOISIRS ET AUTRES)

Suite au départ de l'employé responsable de l'entretien aux Loisirs et autre, la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud a fait paraître une offre d'emploi.

Nous avons reçu quelques candidatures et celle de M. Jean-Pierre Laflamme a été retenue. Les conditions de travail seront stipulées dans un contrat de travail à être signé par les parties.

RESOLUTION 102-2019

IL EST PROPOSÉ par **Huguette Blais**

APPUYÉ par **Jean-Guy St-Pierre**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'embauche de monsieur Jean-Pierre Laflamme à titre d'employé.

8. VACANCES

Une demande a été formulée au conseil à l'effet de demander une semaine additionnelle de vacances.

Le conseil a décidé qu'il contacterait la personne concernée à cet effet.

9. MISE EN DEMEURE

Réception d'une mise en demeure de Desjardins assurances, nous avisant que la responsabilité de la Municipalité pourrait être engagée relativement aux dommages subis par un locataire résidant dans un immeuble de la Municipalité suite à l'effondrement de la toiture de la remise, située à l'est de la Maison de la Paroisse.

Si l'enquête de Desjardins assurances démontre effectivement que nous sommes responsables desdits dommages, nous serons avisés du montant que la Municipalité devra rembourser.

Cette mise en demeure a été transmise à nos assureurs.

10. CELLULAIRE DE L'ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Avec le départ de Rémi Montminy au poste de directeur général, il a fait une demande au conseil pour pouvoir conserver le numéro de cellulaire qu'il a utilisé depuis son arrivée en poste depuis un peu plus de deux ans. Après discussion à cet effet :

RESOLUTION 103-2019

IL EST PROPOSÉ par **Huguette Blais**

APPUYE par **Chantale Blanchette**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la demande de Rémi Montminy et de céder le contrat, le numéro et le cellulaire utilisé pendant sa fonction de directeur général pour la Municipalité.

11. CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER (À TITRE INFORMATIF)

Dans le cadre de l'exécution du contrat d'entretien d'hiver pour la saison 2018-2019, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports transmet à la Municipalité, le formulaire « Évaluation du rendement des fournisseurs ».

À nouveau cette saison, les commentaires du ministère sont positifs et tous les critères évalués sont satisfaisants.

12. TONTE DE PELOUSE (À TITRE INFORMATIF)

En mai 2017, la Municipalité avait demandé des soumissions pour la tonte de pelouse aux endroits désignés, pour une durée de trois (3) ans soit : 2017, 2018 et 2019.

C'est la firme « Entretien paysager Daniel Ross » qui a été retenue pour le prix de 5 875\$ taxes en sus, pour chacune de ces années.

Cette saison 2019 sera donc la dernière avant de retourner en soumission.

13. ENTRETIEN DES EMPRISES DE LIGNES ELECTRIQUES (À TITRE INFORMATIF)

Du 1er juin au 8 novembre 2019, Hydro-Québec effectuera des travaux ciblés de maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport dans diverses municipalités, dont St-François-de-la-Rivière-du-Sud.

L'entretien des emprises vise à retirer la végétation incompatible avec l'exploitation du réseau afin de réduire les risques de pannes d'électricité et de permettre un accès sécuritaire et rapide aux installations. Cet entretien préventif est réalisé conformément aux normes gouvernementales, notamment le *Code de gestion des pesticides*. Le travail consiste à traiter certaines zones par la coupe

manuelle ou par la coupe manuelle combinée à l'application sélective de phytocides sur les souches. Il n'y a aucune restriction sur la fréquentation des lieux traités, ni sur la consommation des végétaux qui en proviennent. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Force D inc.

Hydro-Québec est autorisé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec à réaliser ce type de travaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site internet :
www.hydroquebec.com/vegetation.

14. AUTORISATION POUR SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC ET TELUS

Madame Lucie Lachance, notaire, demande une résolution autorisant le Maire, monsieur Frédéric Jean ainsi que le nouveau directeur général monsieur Jean-Eudes Gaudet à signer le contrat de servitude d'Hydro-Québec et Telus concernant le dossier de prolongement de la 3e et 4e rue Ouest.

RESOLUTION 104-2019

IL EST PROPOSÉ par **Jean-Yves Gosselin**

APPUYÉ par **Sandra Proulx**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le Maire, monsieur Frédéric Jean et le directeur général, monsieur Jean-Eudes Gaudet, à signer le contrat de servitude d'Hydro-Québec et Telus concernant le dossier de prolongement de la 3^e et 4^e rue Ouest.

15. VISITE DU PREVENTIONNISTE CHARLES-OLIVIER EMOND POUR LE (PAVILLON PELLETIER)

Suite à la demande de monsieur Paradis, Monsieur Charles-Olivier Edmond, préventionniste en incendie, aimerait effectuer une visite au Pavillon Louis Pelletier, situé au 11, 3e rue Est, et ce, dans le but de sensibiliser les résidents à la sécurité et de valider certains faits.

Il est convenu par les membres du conseil de valider si la Municipalité doit défrayer les coûts relatifs à cet effet. Il a été convenu que le directeur général contacte monsieur Paradis pour savoir s'il acceptait de défrayer les coûts de la visite du préventionniste.

16. HONORAIRES PROFESIONNELS TETRA TECH : DOSSIER RAVINEMENT

Suite à la demande de la Municipalité, la firme Tetra Tech nous envoie une proposition d'honoraires pour réaliser un mandat concernant l'estimation des coûts des travaux de stabilisation d'une berge de la rivière du Sud (ravinement).

Pour réaliser ce mandat, Tetra Tech nous propose de prévoir une enveloppe budgétaire de 1 500\$ (taxes en sus). Les honoraires seront facturés à taux horaire tandis que les dépenses seront facturées au coûtant plus 5%. Après discussion,

RÉSOLUTION 105-2019

IL EST PROPOSÉ par **Chantal Blanchette**
APPUYÉ par **Jean-Yves Gosselin**
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'offre de Tétra Tech.

17. AUTORISATION POUR LA COORDONNATRICE LOISIRS DE SIGNER AVEC LA SQ

Pour être conforme à l'Association des Camps du Québec, nous devons demander les antécédents judiciaires de nos animateurs pour notre Camp de jour.

À cet effet, il faudrait mandater par résolution madame Véronique Noël, coordonnatrice en loisir, afin qu'elle puisse signer la documentation de la Sûreté du Québec pour effectuer le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès d'une clientèle vulnérable.

RÉSOLUTION 106-2019

IL EST PROPOSÉ par **Huguette Blais**
APPUYÉ par **Chantal Blanchette**
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Véronique Noël, coordonnatrice en loisirs à signer les formulaires avec la SQ

18. SOUMISSION SIMO – MESURE DES BOUES

Réception d'une proposition de services professionnels de la firme SIMO pour la mesure de boues dans les étangs aérés. Trois options sont proposées.

- Option 1** Montant total de 2800\$ avant taxes. Aucune analyse des boues
- Option 2** Montant total de 3500\$ avant taxes. Échantillonnage et analyse de la siccité seulement
- Option 3** Montant total de 5000\$ avant taxes. Échantillonnage et analyses complètes + siccité

M. Yvan Bérubé recommande de retenir l'option 1, au montant de 2 800\$ avant taxes, où il n'y a aucune analyse de boues.

Après discussions, la Municipalité décide d'accepter l'option 1.

RÉSOLUTION 107-2019

IL EST PROPOSÉ par **Jean-Yves Gosselin**
APPUYÉ par **Jean-Guy St-Pierre**
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter **Option 1**, Montant total de 2800\$ avant taxes.

19. SOUMISSION POUR TRAVAUX DE RENOVATION ÉDIFICE PIERRE LAURENT BEDARD

Soumission reçu d'ESCO Distribution Inc. pour travaux de rénovations du balcon et des gouttières de l'édifice Pierre Laurent Bédard au coût de 7365.35\$ avant taxes. Après discussion,

RÉSOLUTION 108-2019

IL EST PROPOSÉ par **Jean-Yves Gosselin**

APPUYÉ par **Jean-Guy St-Pierre**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la soumission d'ESCO et de procéder aux rénovations.

20. CORRESPONDANCE

- Remise aux élus de la feuille des salaires des pompiers et premiers répondants.

21. PÉRIODES DE QUESTIONS

1. Une personne a demandé des explications à savoir si la Municipalité se dégageait du contrat de l'ancien cellulaire du précédent directeur général. Effectivement une proposition a été prise précédemment afin de céder le contrat, le numéro et le cellulaire à l'ancien directeur.
2. Une question a été posée concernant un pont à l'ouest de la Municipalité faisant l'objet d'analyse par des personnes sur le terrain. La Municipalité n'est pas au courant de ces événements. Il pourrait s'agir du ministère des Transports.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

RÉSOLUTION 109-2019

IL EST PROPOSÉ par **Jean-Guy St-Pierre**

APPUYÉ par **Sandra Proulx**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance régulière du conseil.

_____ Maire

_____ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.